

**Jean-Claude Marcourt**, vice-président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ministre de l'enseignement supérieur

# Pour une revalorisation de la profession d'enseigner

**La revalorisation indispensable de la profession d'enseigner passe par une refonte de la formation. Une condition sine qua non pour renforcer l'autorité intellectuelle et morale des enseignants.**

Les résultats des évaluations internationales sur les acquis des élèves bénéficient aujourd'hui d'une large médiatisation. Au-delà de ces résultats d'ordre quantitatif, il est utile de se pencher également sur les analyses qualitatives qui les accompagnent et, plus particulièrement, sur l'identification des caractéristiques communes aux meilleurs systèmes éducatifs.

Cette identification débouche notamment sur le constat que la qualité de la formation des enseignants est l'un des facteurs clés permettant d'expliquer la différence de niveau entre les élèves. Certains considèrent même que les résultats obtenus par un système d'enseignement ne seraient que la somme des succès engrangés par chaque enseignant avec ses élèves grâce à la pertinence et à l'efficacité de ses pratiques pédagogiques. Repenser en profondeur la formation initiale des enseignants aujourd'hui, c'est donc s'inscrire résolument dans la recherche de l'excellence et d'un enseignement de meilleure qualité pour tous. (...)

## Logique participative

D'emblée, j'ai fait le choix de construire cette réforme dans une logique participative qui associe tous les acteurs tout au long du processus et pas uniquement lors des phases de négociations et de concertation habituelles.

Un très large consensus semble aujourd'hui se dégager en faveur de l'organisation d'un cursus unique pour tous les enseignants, cursus en 5 ans débouchant sur un Master. Il s'agira ainsi de donner aux futurs enseignants de solides connaissances sur les disciplines qu'ils enseigneront mais aussi de développer, avec eux, des compétences théoriques et pratiques leur permettant de gérer efficacement la diversité des situations qu'ils rencontreront et de

prendre du recul par rapport à cette gestion.

Dans le respect des exigences spécifiques à chaque niveau d'enseignement,

des filières ont été envisagées qui regrouperont les étudiants selon le niveau de scolarité dont ils auront la charge. Mais la volonté est aussi de développer une identité professionnelle commune forte, permettant aux enseignants de mieux se connaître et de travailler ensemble vers un objectif commun. Tout l'enjeu consiste donc à assurer un équilibre entre formation commune et formations spécifiques.

A l'heure actuelle, le système de formation initiale des enseignants se caractérise par des filières le plus souvent étanches, calquées sur les niveaux d'enseignement.

## Système mixte

Certains enseignants sont aujourd'hui exclusivement formés en Haute Ecole, dans les Ecoles supérieures des Arts, à l'Université ou dans l'enseignement de Promotion sociale.

A l'avenir, on devra aller vers un système mixte utilisant les compétences de tous, un système fondé sur la synergie entre institutions comme c'est déjà le cas pour d'autres professions. Cette réforme ne pourra aboutir que si elle se construit à partir des ressources que peut offrir chacun des partenaires.

Dans les mois qui viennent, je déposerai au Gouvernement un projet de décret permettant de concrétiser les pistes dégagées lors du processus participatif et de mettre en œuvre la réforme.

La revalorisation indispensable de la profession d'enseigner passe par une refonte de la formation, condition sine qua non pour renforcer l'autorité intellectuelle et morale des enseignants. Condition sine qua non, aussi, pour attirer et conserver dans l'enseignement des femmes et des hommes compétents et convaincus de leur pouvoir d'agir au sein de la société à travers l'exercice d'un métier, leur métier, si essentiel. ■